

## EDO/DPA : c'est la cata !

Dans quelques mois (le 1<sup>er</sup> avril au départ puis le 1<sup>er</sup> juillet maintenant), l'EDO sera entièrement automatisé et un algorithme décidera à la fois du parcours d'accompagnement et de la structure qui suivra la personne, achevant le processus de transformation de France Travail en gare de triage. En attendant, et pour conforter le questionnaire nourrissant l'algorithme, la Direction Générale fait tester cet outil par les conseiller-es de France Travail au moyen d'un entretien téléphonique.

L'EDO serait l'outil magique absorbant l'activité supplémentaire liée à l'obligation d'inscription. Quant au DPA, il ne serait qu'une formalité dans le cadre des entretiens de GPF. Depuis début janvier, le sentiment d'impréparation, voire de bricolage, domine ! D'un site à un autre, le temps consacré aux EDO et DPA est différent. Parfois, le surbooking est de mise pour atteindre les objectifs. La Direction nous disait que la suppression des ESI allait permettre des gains de temps pour les conseillers. Comment dire...

→ **Lors des EDO, usager-es et conseiller-es échangent au-delà du contenu du questionnaire et des 15 min.** Malheureusement, ce ne sera plus possible après l'automatisation. Le risque d'erreur est important et dangereux.

→ **Après l'EDO vient le DPA. Cet entretien est organisé avec un système informatique défaillant, qui oriente selon des plannings pré-identifiés.** Selon la CGT, ce résultat était à prévoir. Rien (ni un algorithme, ni un entretien téléphonique de 15 minutes) ne saurait remplacer un entretien en profondeur et de qualité, réalisé en face à face afin de répondre réellement aux besoins des usager-es

→ **2 en 1 ! Le DPA est le diagnostic qui doit contractualiser le contrat d'engagement avec les 15 heures d'activité obligatoire par semaine.** Au cours de celui-ci, le conseiller établit un diagnostic (comme auparavant avec l'ESI) puis contractualise le contrat d'engagement pour la mise en place d'actions. Objectif pour France Travail ? Gagner encore en efficacité. **Sur la réalité de terrain, les conseiller-s payent une nouvelle fois l'addition (salée !) et se retrouvent à réaliser des entretiens sous pression, avec un temps imparti trop court, et dans un flou complet autour des 15h d'activité.**

→ **Et l'accord OATT dans tout ça ?** L'EDO est une plage contrainte. Les DPA n'en sont pas, étant considérés comme du GPF. Mais la planification des rendez-vous DPA n'est pas à la main de l'agent. C'est donc une activité non contrainte mais contrainte quand même ! Et que dire quand, sur une même plage, sont mélangés des EDO et DPA ?

A marche forcée, la DG met en œuvre la loi Plein Emploi et le résultat est là : **EDO à la chaîne, DPA ne correspondant pas aux modalités, re DPA... Dégradation des services rendus aux usager-es, dégradations des conditions de travail, intensification et perte de sens pour les agent-es de France Travail ! L'abrogation de cette loi est vraiment d'actualité !**



**Déclaration préalable de la CGT : la CGT dénonce une loi non seulement injuste mais inapplicable !**

Le nombre de chômeurs a augmenté de près de 4% au 4<sup>e</sup> trimestre 2024. Hors contexte COVID, il faut remonter en 2008 pour assister à un tel retournement. L'IdF est la 2<sup>e</sup> région la plus impactée, avec 5% d'augmentation. Cette aggravation est encore plus marquée du côté des jeunes : chez les moins de 25 ans, le nombre de DE a augmenté de 8,5%.

Dans les prochains mois, le taux de chômage devrait être porté à 8,5% alors que 100 000 destructions d'emploi sont prévues en 2025.

La CGT a recensé 300 plans « sociaux ». La défaillance des entreprises a augmenté de 17% l'an passé.

Inutile de poursuivre cette litanie sinistre.

Mais rappelons que l'inspirateur de la loi Plein emploi est notre directeur général, Thibault Guilluy. C'est lui, en sa qualité de haut-commissaire à l'emploi, qui a préfiguré l'organisation inique que nous constatons aujourd'hui. Il avait aussi prévu et chiffré, avec Olivier Dussopt, ex-ministre du Travail, une augmentation des moyens financiers de notre établissement. Le ministre en septembre 2023 à l'Assemblée nous disait « *Des moyens supplémentaires seront donc inscrits avec une montée en charge des moyens accordés à Pôle emploi, qui augmenteront de 300 millions d'euros en 2024, de 500 millions en 2025, de 750 millions en 2026 et de 1 milliard en 2027* ». Le ministère du travail subissant la plus grosse coupe dans le PLF 2025, nous ne verrons pas la couleur de cet argent !

Nous demandons donc une remise en ordre de notre organisation. Abrogeons cette loi ! Préférons l'intelligence collective à l'intelligence artificielle. Remettons de l'humain dans notre accompagnement en l'adaptant à la crise que nous sommes en train de traverser, et donnons de l'air et des moyens à nos collègues épuisés par cette course folle au changement.

**Agil'Cadres :**  
**Et 61 millions d'euros de plus pour le privé !**

Avec Agil'Cadres, et sous couvert d'innovation, rien de nouveau cependant, juste la continuité du long processus de bazarage de nos missions par le biais de la sous-traitance, processus que la loi plein emploi et la mise en place de FT semble vouloir parachever. Si on a bien ce petit effet futuriste avec le « phygital », expérience « client » plus digitale que physique cependant avec seulement 3 entretiens en face à face sur 9 mois, on a surtout le goût amer de la sous-traitance jusqu'à plus soif. Plus soif surtout pour les prestataires qui se partageront dans cette histoire 61 millions d'euros par an. Pour rappel, l'externalisation des prestations d'accompagnement a crû de presque 78% entre 2019 et 2023... Avec Agil'Cadres, le suivi qui sera confié aux prestataires concernera les cadres avec un projet clair, sans frein périphérique et raccord avec le marché local du travail, a priori donc ne nécessitant pas ou très peu d'accompagnement. 65000 cadres seraient concerné-es en IDF et donc sorti-es (bien que toujours rattaché-es) des PF des conseillers FT. On souhaite bien évidemment que dans le contexte économique actuel où le chômage a bondit de 3,9% au dernier trimestre et où les défaillances d'entreprises atteignent des niveaux records, ces 9 mois suffisent au retour à l'emploi de ces DE, et donc qu'ils n'aient pas à revenir dans nos PF, car entre temps, de notre côté, ce seront au niveau national de 300 à 400 ETPT actuellement dédiés à leur accompagnement qui auront été redéployés vers les publics les plus éloignés de l'emploi...

**Rien de nouveau donc. La CGT demande encore et toujours à l'Etablissement la fin de la sous-traitance de nos missions et les moyens de les mettre en œuvre.**

**CRE Rénové : la direction y met les moyens !**

Alors que nous ne connaissons pas les plafonds d'emploi pour cette année, alors que les agences manquent cruellement d'effectif pour assurer les missions d'accompagnement et d'indemnisation, la direction régionale nous apprend que le CRE sera pourvu de 65 personnes supplémentaires réparties sur les 4 plateformes, soit plus de 15 personnes par site. Les agences et fonctions support en rêveraient... Mais pour le gouvernement et la direction, la priorité est à chercher « *des faisceaux d'indice* » dans les dossiers d'usager.es afin de dénicher celles et ceux qui se rendraient coupables de non recherche active d'emploi. Tout ça en pleine croissance du chômage ! Le nombre de contrôles devrait être multiplié par 3 d'ici 2027. Voilà les priorités...

**Accompagnement intensif :**  
**Les élu.es votent une expertise à l'unanimité !**

Au mois de juin, tous les accompagnements pour les publics spécifiques (AIJ, CEJ, GLO, EE/ER) et l'accompagnement renforcé (REN) vont être uniformisés, à France Travail comme dans les toutes les structures (privées comme publiques) réalisant des accompagnements. Les portefeuilles seront plafonnés à 50 personnes et les usager-es soumis-es aux fameuses 15 heures d'activité.

D'abord, nous rappelons à la direction que la Commission Nationale des Droits de l'Homme a demandé l'abrogation de cette disposition (la non-réalisation de ces 15 heures entraînant la privation de droit, y compris le minimum vital, parfois pour toute une famille). Ensuite, toutes les organisations syndicales ont fait remarquer qu'il était impossible, au regard des effectifs et de la charge de travail, de mettre en place un tel dispositif.

A l'unanimité, les élu.es ont donc voté une expertise sur le fond et la forme de ce projet. La suite au prochain CSE !

**Du grabuge dans le bureau du CSE !**

FO nous a sollicité-es pour voter, avant que ne démarre réellement le CSE, une demande de CSE extraordinaire ayant pour objet la destitution du secrétaire du CSE (lui-même FO).

Arguant du fait que nous n'avions pas assez d'éléments pour nous prononcer sur une telle requête, nous avons demandé un audit sur les comptes et le fonctionnement du CSE. Car après tout, le bureau du CSE est composé de seulement deux syndicats, avec une présence écrasante de FO.

La CGT dénonce depuis plusieurs années la gestion du CSE et la politique menée par la majorité de gestion. Non seulement en matière d'œuvres sociales mais aussi en matière de démocratie. Nous rappelons que c'est cette politique qui a conduit à ne pas respecter la répartition proportionnelle des postes de RP et à léser 3 syndicats, dont la CGT...

**syndicat.cgt-idf@francetravail.fr**

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

**Suivez-nous:**

Sur **Facebook** : <https://fr-fr.facebook.com/profile.php?id=61571735217453>

Sur **Bluesky** : <https://bsky.app/profile/cgftidf.bsky.social>

Sur **Youtube** : <https://www.youtube.com/@cgfrancetravailidf>

Sur **Instagram** : <https://www.instagram.com/cgftidf/>

